

# **CR réunion téléphonique FAEC/ANEC du 04 07 2012**

## **ATTENTION : modification des horaires des AG de l'ANEC (10h/11h) et de la FAEC (11h/13h)**

**Présents** : Samuel Boucher, Ezechiél Soia, Eddy Mayeur, Patrice Morgallet, Julie Alcouffe, Patrick Chauvelot, Michel Aubry

**Excusés** : Bernard Giraud (a appelé avant la réunion pour donner son avis et faire une proposition), Noël Béquignat (avis exprimé par mail), Sabrina Piet (avis par mail)

**Absents** : Régine Pailler, Charlotte Bozo, Luc Audureau

**Ordre du jour** : La réunion de ce soir a pour but de parler des différentes solutions pour payer l'impression des standards à venir.

Rappel historique : la vente des standards se fait avec une marge qui doit permettre à la fois à l'association de vivre mais aussi de rééditer les standards quand elle en a besoin. Samuel Boucher qui a rédigé tous les standards rappelle l'historique. La SCAF avait pris en compte le standard de 1989, pour celui de 2000 et 2008, un prêt à taux 0 sur une période indéterminée a été fait par le président de l'ANEC à titre personnel. Il avait été remboursé dès que les ventes l'avaient permis. C'est grâce à cette mise de fond que le mécanisme a pu être mis en route. L'ANEC possède donc aujourd'hui les sommes mises de côté par les éleveurs pour la réédition de leur standard des cobayes de races. Ces sommes sont légalement à l'ANEC qui en a la garde. C'est donc au CA de l'ANEC de faire des propositions qui devront être votées en AG.

Parmi ces propositions recueillies par mail ou oralement et débattues ce soir en réunion :

- l'ANEC garde les sommes et en dispose à sa guise sans pour autant les utiliser aux fins d'imprimer un nouveau recueil. C'est en effet son droit. Cet argument est soutenu par quelques membres du CA de l'ANEC.
- L'ANEC, avec l'argent issu de la vente des standards 2008, paye l'impression du nouveau recueil et l'a alors en stock. Plusieurs possibilités (on évite les flux d'argent et la remise d'une somme de l'ANEC à la FAEC) :
  - o Elle revend ce stock à la FAEC au prix coûtant. Cela a peu d'intérêt car la FAEC peut alors faire un prêt d'une autre manière.
  - o Elle revend le stock pour un euro (ou le donne) à la FAEC
    - Si la dernière solution est retenue, une convention entre les 2 organismes sera faite par écrit.
    - Cette convention proposera que l'ANEC paye l'impression et charge la FAEC de la distribution.
    - Il sera fait mention « impression faite par l'ANEC » sur le recueil

- l'ANEC peut même le cas échéant en échange de ce don recevoir une prestation de service gratuitement (animation de réunion, journée de formation, rencontre technique etc. justifiant le retour sur investissement).
  - Si cette dernière solution est retenue, le CCCF qui est propriétaire des standards européens fera une proposition de participation à cette action en faisant un don à la FAEC (à définir sous quelle forme : bénéfiques ou matériel) des standards encore en sa possession.
- Un prêt peut être fait par l'un ou plusieurs d'entre nous comme ce fut le cas auparavant.

L'AG de l'ANEC est placée avant celle de la FAEC pour que ce qui est décidé en AG de l'ANEC permette à la FAEC d'engager ses actions ensuite. Les convocations étant déjà parties, un courrier sera renvoyé cette semaine pour les adhérents de l'ANEC et Eddy Mayeur préviendra par mail avec accusé les membres de la FAEC.

**Le président de la FAEC**  
**Samuel BOUCHER**